



LE DENIER

Tous en mission pour l'Église

■ C'est la contribution volontaire que chaque catholique doit à son Église s'il partage ses valeurs. Le don au denier de l'Église sert à subvenir au traitement mensuel, assurer une retraite et une protection sociale aux prêtres.

Il permet de rémunérer les salariés et laïcs en mission pastorale. Tous font vivre l'Église dans la Drôme en soutenant les paroisses, en formant et assistant les nombreux bénévoles et en assurant la gestion courante et la vie pastorale du diocèse.

Le denier sert aussi à financer la formation des séminaristes, les prêtres de demain. Tous travaillent pour une Église plus proche de vous. Ils ont besoin des dons de tous pour assurer leur mission.

Quelle que soit notre implication dans l'Église, on peut soutenir sa mission en donnant au denier de l'Église.

Combien donner ?

58 € : Journée de vie pour un prêtre en mission

74€ : Salaire journalier d'un permanent en pastorale

93 €: Journée de vie pour un prêtre en maison de retraite

139€ : Formation d'un jour pour un bénévole en pastorale

360€ : Une semaine de formation d'un séminariste

Dons par prélèvements, en ligne www.donnezaudenier.com ou dons par chèque à l'ordre de l'Association diocésaine de Valence.

« Donner au denier il me semble que c'est participer à la rémunération des prêtres et des autres personnes qui sont missionnées dans l'Église. C'est donc essentiel ! ». **Paul, 30 ans, Anneyron**

Informations

Votre paroisse :

Grâce à votre don au denier ou à votre paroisse, vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale.

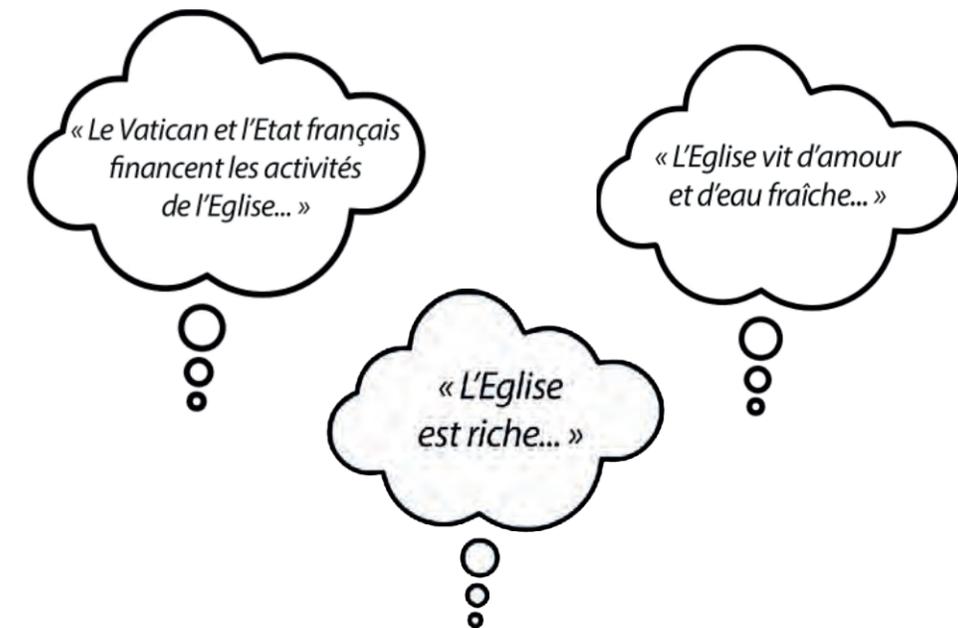
Votre aide à l'Église peut commencer ainsi.



Service Economat du diocèse de Valence
11 rue du Clos Gaillard - BP 825 - 26008 Valence Cedex
04 75 81 76 90 - economat@valence.cef.fr
www.valence.cef.fr

Comprendre les ressources de l'Église

Dieu aime celui qui donne avec joie (2, Corinthiens 9-7)



PAS DU TOUT !

Ce sont les dons qui permettent à l'Église de vivre

DONATEURS

BÉNÉVOLES

LAÏCS EN MISSION PASTORALE

SÉMINARISTES

PAROISSIENS

PRÊTRES

DIACRES

SALARIÉS

Ils sont tous acteurs pour la mission de l'Église

LA QUÊTE

Un acte liturgique



C'est dans l'église que cela se passe, lors des célébrations. Avant l'eucharistie des personnes circulent dans les rangs avec un panier afin de recueillir votre offrande.



Comme l'Église est moderne et s'adapte aux tendances, certaines paroisses du diocèse de la Drôme se sont équipées d'un panier numérique qui permet de donner en paiement sans contact avec une carte bancaire.

- L'argent récolté lors de la quête servira à financer les animations pastorales et les dépenses courantes de la paroisse comme le chauffage, l'entretien, le fleurissement ... Certaines quêtes sont transmises intégralement à des œuvres caritatives dans un but de solidarité ou pour une action diocésaine spécifique.

Combien donner ?

Les participants contribuent suivant un montant que chacun détermine librement. Mais à la quête, 2 euros ce n'est pas de trop. Même les enfants peuvent participer à ce geste d'offrande.

« C'est la participation que je comprends le mieux. Pour moi elle est liée à la charité. Je sais que la quête aide au financement des frais engagés par la paroisse ». **Chloé, 26 ans, Valence**

LE CASUEL

Une cérémonie personnalisée

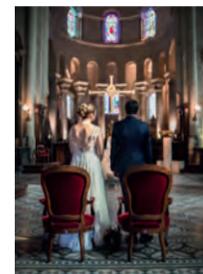


Lorsque l'on demande un sacrement comme le baptême, le mariage ou les funérailles, les chrétiens sont invités à faire un geste d'offrande pour aider financièrement la paroisse et l'Église diocésaine.

C'est une ressource complémentaire à la quête.

- Cette offrande participe à la vie de la communauté paroissiale qui a préparé et accueilli la célébration. Elle permet de financer les frais occasionnés par celle-ci et sa préparation : chauffage, éclairage, entretien des locaux et du matériel, frais engagés par les bénévoles etc... Une part sert aussi à la rémunération des prêtres.

Chaque diocèse détermine des montants indicatifs. Les fidèles peuvent librement augmenter ces montants selon leur générosité, ou les adapter en fonction de leur situation économique personnelle.



Combien donner ?

Pour le diocèse de Valence
Un baptême : 80€ ;
Un mariage : 250€ ;
Des funérailles : 200€.



« J'ai fait plusieurs offrandes à mon mariage, aux baptêmes de mes enfants et pour les funérailles de mon papa. C'est une participation évidente pour moi » **Patrice, 62 ans, Die**

OFFRANDES

Une intention de messe



Les offrandes de messes sont données par les fidèles qui demandent qu'une messe soit célébrée à une intention particulière. Elle peut concerner un membre vivant, proche dans notre vie, notre entourage ou un défunt. Avec l'offrande de messe, l'Église et la communauté chrétienne s'unissent au donateur pour prier à l'intention donnée.

- Cette contribution est entièrement reversée aux prêtres et constitue une part de leurs revenus. Le montant de l'offrande pour une messe est fixé dans chaque diocèse.

Combien donner ?

Depuis le 1er janvier 2020, l'offrande de messe est de 18 €uros. L'offrande pour neuf messes consécutives (neuvaine) est de 180 €uros. Pour trente messes consécutives (trentain) c'est 580 €uros.

« Je ne savais pas que cela existait et que l'on pouvait en faire la demande. Oui cela m'intéresse, c'est une belle attention ».

Véronique, 40 ans, Buis-les-Baronnies

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCE VIE

Des valeurs qui ne jamais ne s'éteignent



Il est possible de transmettre par testament ou acte de donation, une partie ou la totalité de ses biens au profit de l'Église diocésaine. Il arrive aussi que les chrétiens effectuent des dons exceptionnels ne relevant pas des autres ressources.

- Ces legs et dons soutiendront parfois des projets structurels d'envergure initiés par le diocèse. Ils viennent compenser aussi la collecte du dernier et soutenir le dynamisme de l'Église dans la Drôme.

Les legs par nature contribuent à donner un sens à votre vie. Les legs, donations et assurances-vie à l'Église sont exonérés de tout droit de succession.

Comment donner ?

Contactez le service de l'Economat du diocèse de Valence au 04 75 81 77 20 - economat@valence.cef.fr

Ou prenez conseil auprès de votre notaire.

« Lorsque je vais quitter cette vie, je donnerai encore à l'Église qui m'a accompagnée tout au long de ma vie. Je ferai un legs pour une Église vivante ». **Yvonne, 70 ans, Montélimar**

